

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 A 20H30

Présents : Jacques FRADIN Maire, Sylvie GUITTON, Claude GUITTON, Annie GADREAU, Bruno BILLEROT, Hélène CAQUINEAU, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Alexandre MARTIN, Patrice PASSEBON, Julien PINTAUD, Christian QUINTARD, Carole STHEMER.

A donné pouvoir : Céline BRIBET à Annie GADREAU.

Secrétaire : Sylvie GUITTON.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jacques FRADIN Maire rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu par mail en date du 1^{er} septembre 2022 :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Autorisation de réalisation des travaux rue des Touches pour l'enfouissement coordonné dans le cadre des programmes du SIEDS
- Action sociale
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Monsieur Jacques FRADIN Maire rappelle que le projet de procès-verbal a été transmis aux élus par mail en date du 19 juillet 2022, puis en version définitive le 1^{er} septembre 2022. Il demande aux élus s'il y a des modifications à y apporter avant son approbation.

Aucune observation n'étant à y apporter, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- valide le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2022.

AUTORISATION DE REALISATION DES TRAVAUX – RUE DES TOUCHES POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DU SIEDS

Monsieur Jacques FRADIN donne la parole à Monsieur Claude GUITTON.

Ce dernier informe les élus être en discussion avec les services du SIEDS (Eclairage public, Réseau électrique) et ORANGE (communications électroniques) pour l'enfouissement des réseaux. Le projet s'inscrit en continuité des travaux d'aménagement du lotissement en cours rue des Touches.

Le SIEDS offre l'opportunité, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur son territoire, d'agir pour le compte de ses communes membres qui en font la demande, et d'assurer la coordination des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques sur supports communs.

Le SIEDS accompagne financièrement les communes dans le cadre d'un projet d'enfouissement des réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public sur supports communs ou de remplacement des postes tours. Ainsi, l'enfouissement coordonné dans un même secteur des réseaux filaires aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques, qui sont fréquemment voisins, favorise la réduction du coût des travaux, réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs et répond à l'intérêt général.

Les élus s'interrogent sur la pose d'un éclairage solaire. Monsieur Claude GUITTON précise que l'éclairage solaire est subventionné uniquement sur le matériel mais pas sur les travaux. Monsieur Jacques FRADIN ajoute qu'une réflexion sera menée sur l'éclairage solaire, sur d'autres espaces publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- approuve la réalisation de cet aménagement
- décide de procéder aux travaux de main d'œuvre et de génie des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs situé rue des Touches et de charger le SIEDS de l'exécution des travaux
- approuve le tableau de financement prévisionnel des travaux à engager sous réserve d'acceptation du financement par le SIEDS, d'une durée de validité d'un an à compter de la réception par la commune du compte-rendu de la visite terrain par le SIEDS

	Coût total en € HT	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseau électrique Tranche 1	81 544 €	77%	62 941 €	- €	18 602 €
Communications électroniques Tranche 2	22 413 €	0%	- €	10 181 €	12 232 €
Réseau Eclairage public	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions		- €	A préciser par la commune
TOTAL	103 957 €	62 941 €		10 181 €	30 834 €

⁻ autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire si la demande de la commune connaît une suite favorable.

ACTION SOCIALE

Monsieur Jacques FRADIN donne la parole à Madame Sylvie GUITTON.

Cette dernière informe les élus que la commission « Action sociale » s'est réunie le 1er septembre dernier afin d'examiner trois nouveaux dossiers d'aides et un qui avait été ajourné lors du précédent Conseil. Les dossiers ont été transmis par les assistantes sociales et les familles ont été reçues préalablement à la réunion de la commission par Madame Annie GADREAU et elle-même.

1er dossier : Il s'agit d'un impayé « Eau » d'un montant de 367,00 €, suite à une fuite d'eau. L'aide sollicitée pour la commune est de 100 €.

La commission « Action sociale » a émis un avis favorable sur ce dossier, pour une aide à hauteur de $100~\epsilon$.

2^{ème} **dossier :** il s'agit d'un impayé « Electricité » d'un montant de 1.583,37 €. L'aide sollicitée pour la commune est de 207 €.

La commission « Action sociale » a émis un avis défavorable sur ce dossier.

3ème **dossier :** il s'agit d'un impayé « Electricité » d'un montant de 552,06 €. L'aide sollicitée pour la commune est de 250 €

La commission « Action sociale » a émis un avis favorable sur ce dossier pour une aide à hauteur de 150 ϵ .

4ème **dossier :** il s'agit d'un impayé « Electricité » d'un montant de 1.268,29 €, avec avis de coupure. L'aide sollicitée pour la commune est de 200 €. Ce dossier avait été précédemment ajourné dans l'attente d'informations complémentaires : le dossier de reconversion professionnelle est en cours et l'allocation logement perçu par le locataire est de 15 €/mois.

La commission « Action sociale » a émis un avis favorable sur ce dossier pour une aide à hauteur de 100 ϵ .

[«] Pour »: 14; « Contre »: 0; « Abstention »: 0

Après que Madame Sylvie GUITTON ait donné toute information utile aux élus sur ces dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

valide les propositions de la commission « Action sociale ».
« Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

QUESTIONS DIVERSES

Lieu-dit « Beauchamp »

Les propriétaires indivis de la parcelle cadastrée A n° 1057 d'une contenance de 933 m2 envisagent de la céder à la commune ; il s'agit d'un chemin, en bon état d'entretien, desservant toutes les habitations du lieu-dit.

Les élus prennent acte de la demande ; les frais notariés seront à la charge de la commune et ce dossier sera représenté lors d'un prochain conseil.

Monsieur Jacques FRADIN donne la parole à Madame Carole STHEMER et Monsieur Julien PINTAUD.

Ces derniers rappellent qu'un avis favorable a été émis à la demande de subvention concernant le dossier de 2ème phase des travaux, avec en projet la construction de plateaux sportifs tels qu'un Parc Mobi'ludique, un Bloc d'escalade et une Station de street workout.

Des entretiens vont maintenant avoir lieu avec des fournisseurs.

♣ Rentrée scolaire

Monsieur Jacques FRADIN donne la parole à Madame Annie GADREAU.

Cette dernière informe les élus que les effectifs sont maintenus pour la rentrée scolaire 2022-2023, à savoir :

Maternelle: 37; Elémentaire: 74.

Un nouveau Directeur de l'Elémentaire, Monsieur MAGRET Laurent est en place, suite au départ de Monsieur AVOGADRO.

Une réunion a eu lieu avec l'équipe des enseignants en présence de Monsieur FRADIN au cours de laquelle a été remis le règlement intérieur, qui a par ailleurs été distribué à l'ensemble des élèves. Ce règlement a été accepté par tous, surtout la charte. Ce règlement devait être signé par les parents et être retourné en mairie ; les retours sont plutôt positifs.

Une autre réunion a également eu lieu au niveau du Collège, avec la rencontre avec la nouvelle équipe d'encadrement.

Eclairage public

Monsieur Jacques FRADIN rappelle aux élus que compte-tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie, une réflexion doit être menée sur l'éclairage public : faut-il laisser éclairer, réduire les horaires ou ne plus éclairer la nuit notamment en centre bourg. Certaines communes ont déjà fait le choix de ne plus éclairer.

Ce point fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain Conseil municipal.

Sécurité

Une réflexion est engagée sur l'installation d'une alarme au niveau de la Mairie, voire d'une caméra extérieure. Idem pour une caméra aux abords du city-stade.

Covoiturage

Après discussion, il est proposé qu'un panneau « covoiturage » soit installé sur la place des Marronniers afin de diriger les usagers du bus ou du covoiturage, vers un stationnement de leur véhicule le long du Crédit Agricole dans le but de libérer les emplacements devant la Mairie.

♣ Association Gâtisport

Cette association a sollicité la commune afin de pouvoir utiliser la salle socio-éducative dans le cadre d'activités « Sport santé » à l'attention des seniors. Cette activité est déjà dispensée sur d'autres communes.

Il est décidé de lui proposer l'« Espace associatif », plus adapté compte-tenu du nombre de participants et plus facile à chauffer face aux augmentations tarifaires.

➡ Dégradations sur les bâtiments communaux

Comme indiqué lors du précédent Conseil, Monsieur Jacques FRADIN informe les élus que l'expertise sur les dégradations faites au Lavoir a eu lieu ; un devis de réparation auprès du charpentier est en cours.

♣ Colis de fin d'année aux aînés et aides financières pour activités associatives

Madame Marylène GRANIER s'interroge sur le colis aux aînés, certains étant gênés de le recevoir. La liste des destinataires pourrait être revue afin de mieux cibler les personnes qui ont besoin d'une visite ou d'un geste de la commune.

Par ailleurs, Mesdames GRANIER et STHEMER portent à la connaissance des élus avoir été informées que deux fillettes de la commune souhaiteraient pouvoir intégrer les cours de danse mais que pour des raisons financières leur maman ne peut pas répondre à leur demande.

Monsieur FRADIN précise qu'elles peuvent bénéficier d'une aide financière par le « Pass'Sport » de 50 € par enfant ; c'est une aide individuelle qui peut être cumulable avec d'autres dispositifs d'aides existants.

Ces points relevant de la commission « Action Sociale », ils seront abordés lors de la prochaine réunion courant octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h55.